

Réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2020

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de votant : 45

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20201215-691-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Convoqué le 02 décembre 2020, le conseil syndical s'est réuni le 15 décembre deux mille vingt à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

99^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine MANDON
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PAÇAUD
Monsieur Pierre PECOÛL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Dominique VAURIS

Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Dominique GUELON
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur Christian MELIS
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Marc REGNOUX
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALADIER
Monsieur GILLES VESCOVI

Monsieur Charles BRAULT

Madame Cécile GILBERTAS

Avaient donné pouvoir :

Madame Sandrine ROUSSEL

À

Monsieur Pierre PECOUL

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES

Monsieur Jérôme AUSLENDER

Monsieur Alain CAZE

Monsieur Alain CHARLAT

Madame Catherine FROMAGE

Monsieur Michel LACROIX

Monsieur Dominique MARQUIE

Monsieur Gilles PETEL

Monsieur Denis ROUGEYRON

Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur Marcel ALEDO

Monsieur Nicolas BEAURE

Monsieur Gérard CHANSARD

Madame Nathalie DOS SANTOS

Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur André MAGNOUX

Monsieur Sébastien MORIN

Monsieur François REPOLT

Madame Nadine VALLESPI

Animation LEADER 2021

Par délibération n°404 du 15 janvier 2015, le PETR du Grand Clermont a présenté une candidature Leader pour la période 2015-2020, auprès du Conseil régional, autour de la réappropriation du Val d'Allier et de son patrimoine.

Pour mémoire, le Grand Clermont ambitionne la réappropriation de la rivière, en conciliant sa sensibilité écologique avec ses différents usages (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture, ...). De cette réappropriation dépendra la diffusion d'un développement sur l'ensemble du territoire, à partir de la valorisation des ressources liées à la rivière, du patrimoine bâti, historique, archéologique et paysager mais aussi des richesses naturelles telles que les coteaux, les puys ou la forêt de la Comté.

Le long de la rivière Allier, la voie verte constitue un axe structurant, et les « portes d'entrée » du territoire représentées par des sites et/ou projets tels que, par exemple, l'Eco pôle et le site de Chadieu forment des pôles à partir desquels organiser le développement du Val d'Allier. Ces portes d'entrée, éléments phares et moteurs du programme, permettront de donner une grande visibilité à la rivière et, à partir d'elle, à l'ensemble du Val d'Allier.

Le Grand Clermont a été sélectionné comme territoire Leader et s'est vu attribuer une enveloppe de 3.041.372,00 € pour la période 2015-2020 (prolongation des engagements jusque fin 2022).

Conformément à la délibération n°439 du 12 Novembre 2015, le Grand Clermont a pris l'engagement d'assurer l'animation du programme Leader, en se dotant des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

Dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention pour le financement des frais de fonctionnement du GAL pour l'année 2021, il appartient à notre Assemblée d'approuver le plan de financement suivant :

| Type de dépenses | Montant prévisionnel HT | Financier | Montant prévisionnel |
|---|-------------------------|---|----------------------|
| Dépenses sur devis (organisation des comités de programmation, adhésion aux réseaux professionnels, frais de formation) | 506,00 € | FEADER | 98 058,00 € |
| Dépenses de rémunération | 105 084,13 € | Autofinancement | 24 514,50 € |
| Frais de structure | 15 762,62 € | | |
| Dépenses de fonctionnement (déplacements, repas, hébergement) | 1 219,75 € | | |
| Total dépenses prévisionnelles HT | 122 572,50 € | Total ressources prévisionnelles | 122 572,50 € |

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;
- d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

À Clermont-Ferrand, Le mercredi 16 décembre 2020
 Dominique ADENOT,
 Président.



